



RÉGIE
DES **EAUX**
du Pays d'Aix

PARTAGER L'ESSENTIEL.

LIVRET **D'ACCUEIL**

LA RÉGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX
VOUS SOUHAITE
LA BIENVENUE
ET RÉPOND À TOUTES VOS QUESTIONS



BIENVENUE

À LA RÉGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

MOT DU PRÉSIDENT

Chers abonnés,

L'ensemble des agents de la Régie des Eaux du Pays d'Aix et moi-même sommes ravis de vous accueillir parmi nos usagers.

Vous pouvez compter sur notre expertise et notre engagement total pour assurer la gestion de cette ressource précieuse : **l'eau que nous consommons chaque jour.**

Avec ce livret d'accueil, nous souhaitons faciliter vos démarches : *vous y trouverez des conseils et des informations-clés. Nos équipes restent évidemment à votre disposition pour toute précision.*

PARTAGEONS L'ESSENTIEL.

STÉPHANE PAOLI

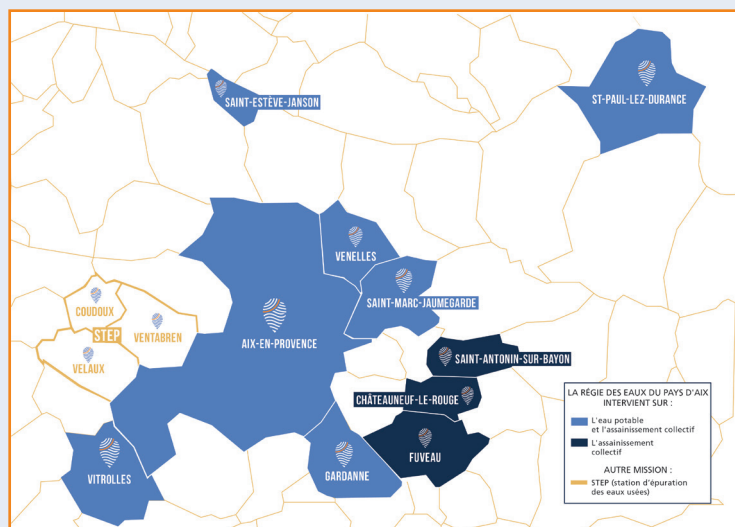
Président de la Régie des Eaux du Pays d'Aix

SA MISSION

Acteur local essentiel, la Régie des Eaux du Pays d'Aix assure la gestion du traitement, de la distribution et de l'assainissement de la ressource en eau sur le territoire.

VOTRE RÉGIE EN 5 CHIFFRES

- 150 SALARIÉS POUR UN BASSIN DE VIE D'ENVIRON 240 000 HABITANTS
- 11 STATIONS D'ÉPURATION ET 14 USINES DE POTABILISATION
- 15 000 000 M³ DE VOLUME D'EAU POTABLE PRODUIT EN 2021
- 1 500 KM DE RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAU POTABLE
- 44 000 ABONNÉS... ET BIEN PLUS DE ROBINETS À FAIRE COULER !



AVEC LA RÉGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX, UNE CONNEXION FLUIDE !

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET...

Pour suivre toute l'actualité de votre Gardien d'eau douce, rendez-vous directement sur le site web www.eauxdupaysdaix.fr

Vous souhaitez accéder à votre Espace Abonné, gérer vos factures ou suivre l'actualité de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ?

**VOUS Y TROUVEREZ TOUTES LES RÉPONSES
À VOS QUESTIONS.**



... ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR VOUS ABONNER



GUETTEZ VOTRE BOÎTE AUX LETTRES !

La Régie des Eaux du Pays d'Aix
reste en contact avec ses abonnés.

Vous recevrez **deux newsletters par an**
à votre domicile.

VOTRE ESPACE **ABONNÉ**



COMMENT Y ACCÉDER ?

- Créez d'abord un **compte** sur l'Espace Abonné, accessible depuis le site Internet de la Régie.
- Sur votre première facture envoyée par la Régie des Eaux du Pays d'Aix, sera indiquée votre **clé** (= mot de passe) qui vous permettra de lier votre contrat à votre Espace Abonné.
- Accédez ainsi à votre Espace Abonné et aux éléments de votre contrat en toute liberté !

CONNECTEZ-VOUS !

Votre Espace Abonné vous permet de faire l'essentiel de vos démarches auprès de la Régie des Eaux du Pays d'Aix (*signaler un emménagement ou un déménagement, relever votre compteur d'eau, demander un raccordement,...*).

Sur votre Espace Abonné, vous pouvez aussi :

- **TÉLÉCHARGER ET RÉGLER VOS FACTURES**
- **OUVRIER OU RÉSILIER UN CONTRAT**
- **CONSULTER ET MODIFIER VOS DONNÉES PERSONNELLES**

ET BIEN PLUS ENCORE...

Tous les documents de la Régie des Eaux du Pays d'Aix qui vous sont utiles sont disponibles **en téléchargement**, notamment le règlement de service de l'eau potable et de l'assainissement.

INFO MENSUALISATION

Le paiement mensualisé de votre consommation d'eau sera disponible à partir de **SEPTEMBRE 2023**.

Vous pourrez en faire la demande sur votre **Espace Abonné** à partir de MARS 2023.

Vos factures semestrielles de fin 2022 et du printemps 2023 ne seront donc pas soumises à la mensualisation.

NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS

J'emménage ou je déménage :
quelles sont les démarches à effectuer ?

Informez la Régie des Eaux du Pays d'Aix afin de créer votre contrat ou de le mettre à jour. Pour cela, vous devez renvoyer le formulaire d'abonnement rempli, signé et accompagné des documents justificatifs (*disponible sur votre Espace Abonné*).

Qu'est-ce que je paye quand je règle ma facture ?

Votre facture d'eau permet de **financer la totalité du service de production**, de distribution et de traitement des eaux usées, y compris les investissements. Car non, ce service n'est pas financé par les impôts.

Qu'est-ce que l'eau potable ?

C'est une eau dite "traitée", elle est potabilisée par les différentes usines de la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

L'eau potable ainsi produite, fait l'objet d'un contrôle permanent ainsi que d'analyses réglementaires effectuées par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé, mandaté par l'Agence Régionale de Santé.

LES 4 BONNES RAISONS DE PRÉFÉRER L'EAU DU ROBINET !

1

L'EAU DU ROBINET EST ACCESSIBLE PARTOUT.

Chez vous comme à l'extérieur.

2

ELLE EST ÉCOLOGIQUE.

Boire de l'eau du robinet, c'est diminuer sa consommation de plastique et limiter ses impacts liés aux transports et à la fabrication.

3

ELLE EST D'EXCELLENTE QUALITÉ.

Elle répond à des paramètres très stricts de potabilité définis par le Code de la santé publique.

4

ELLE EST ÉCONOMIQUE.

Peu coûteuse, l'eau au robinet fournie par la Régie des Eaux du Pays d'Aix coûte en moyenne 0,0015€ par litre, ce qui revient à environ 1€ par an pour une consommation de 2 litres par jour.



VOS CONTACTS POUR TOUTE QUESTION

**Pour nous contacter ou pour joindre l'astreinte,
un numéro unique : 04 13 57 39 00**

Régie des Eaux du Pays d'Aix
185 avenue de Pérouse, 13090 Aix-en-Provence

Du lundi au vendredi
8h - 12h15 / 13h15 - 16h30
contact@eauxdupaysdaix.fr

www.eauxdupaysdaix.fr